



SERMON

TROISIÈME.

TIT. I. VERS. 7. 8. 9.

Ch. I. 7. *Car il faut que l'Evesque soit irreprehensible, comme dispensateur de la maison de Dieu, non addonné à son sens, non colere, non sujet au vin, non batteur, non convoiteux de gain deshonneste;*

8. *Mais hospitalier; amateur des gens de bien, sage, juste, saint, continent;*

9. *Retenant ferme la parole fidele, qui est selon instruction, afin qu'il soit suffisant, tant pour admonester par saine doctrine, que pour convaincre les contredisans.*



SAINT Paul voulant traiter de la charge & des conditions du saint ministere, commence ainsi ce discours dans la premiere des deux epîtres, qu'il a écrites à Timothée.

Si quelqu'un (dit-il) a affection d'estre Evef- 1. Tim. 3. 1.
que, il desire vne œuvre excellente. Il nous
 propose dès l'entrée la beauté, & l'ex-
 cellence de cette charge; comme la raison
 & le fondement des grandes qualités,
 qu'il requiert en suite en ceux, qui la doi-
 vent exercer. En effet, si vous considerez
 attentivement ce sujet, vous comprendrés
 aysement que de tous les ministeres ordi-
 naires, que Dieu a établis dans le genre
 humain, il n'y en a pas vn plus noble, &
 plus divin, que celui des Pasteurs de l'E-
 glise. IESVS-CHRIST leur a commis 1. Pierr. 5. 1.
 son troupeau, les ames qu'il a rachetées
 au prix de son sang propre; les premices
 de ses creatures, la plus heureuse & la plus
 honorable portion des hommes: vne ge- 1. Pierr. 2. 9.
 neration eleuë, vne sacrificature royale,
 vne nation sainte, & en vn mot le peuple
 de Dieu. C'est là l'objet de leurs soins; &
 la matiere de leur travail. Mais le devoir
 mesme de leur charge n'est pas moins re-
 levé, que son suiet. Car ils sont établis
 pour paistre ce divin troupeau; pour l'as-
 sembler & le conduire, & l'entretenir en
 paix; pour le consoler & l'edifier, & le
 conserver dans la possession de la vie céle-
 ste, & le former par les exercices spirituels

de ce siècle à l'immortalité, que nous espérons en l'autre. Qu'y eut-il jamais de plus haut & de plus glorieux, que ce dessein? Aussi voyés vous en quels termes le S. Esprit parle de leur ministère, & de quels titres il les honore. Il ne les appelle pas seulement les Pasteurs, & les conducteurs, mais aussi les *Anges de ses Eglises*; non seulement ses ministres, ses serviteurs, & ses dispensateurs, mais encore *ses coopérateurs*; ouvriers avec luy qui ont l'honneur d'entrer dans la société de son divin ouvrage. Il ne dit pas seulement, qu'ils enseignent, ou qu'ils instruisent, ou qu'ils conduisent les hommes; mais ce qui est bien plus, qu'ils les *sauvent*. Certainement tout cela est si grand, & si relevé au dessus de la foible portée des hommes, que saint Paul en étant comme ravy en admiration s'écrie, *Qui est suffisant pour ces choses?* La dignité en est si haute, que les Anges mesmes avecque toute la gloire de leur nature immortelle ne se trouveroient pas trop bons pour y estre employés s'il falloit que la qualité du ministre fust égale à celle de son ministère. Il n'y a pas vn de ces Esprits bien-heureux, qui ne tint à vn grand honneur d'es-

Apoc.
I. 20, &
2. I.

I. Cor.
3. 9.

I. Tim.
4. 16.

2. Cor.
4. 16.

tre appellé ou à servir l'Eglise, l'épouse
 & les delices de leur souverain Seigneur;
 ou à traiter de ses mysteres, dont la di-
 vine pureté & sublimité surpasse toute l'in-
 telligence & tous les langages des hom-
 mes & des Anges. Mais si Dieu par vne
 admirable faveur daigne honorer les hom-
 mes jusques-là que de leur commettre
 vn ministration, qui de soy-mesme ne seroit
 digne que des Anges; au moins, chers
 Freres, faut-il bien recognoistre, que ceux
 qui sont appelez à vn si grand honneur,
 doivent estre choisis avec beaucoup de soin,
 afin que s'ils n'ont pas en eux des perfe-
 ctions qui égalent la dignité de cette char-
 ge; ils soient au moins exempts des vices
 qui sont capables d'en flétrir l'honneur, &
 d'en gaster ou incommoder les fonctions.
 C'est ce que l'Apôtre enseigne icy à son
 disciple; luy representant quelles gens
 il falloit établir pour Pasteurs dans les
 Eglises de Crete. Il avoit commencé ce
 discours dès le texte precedent; comman-
 dant à Tite de ne recevoir en cette char-
 ge, que des personnes irreprehensibles,
 & dont l'honnesteté, la sagesse & la gra-
 vité fust suffisamment asseurée, & com-
 me cautionnée par la bonne & sage

F iiij

conduite de leur propre famille. Maintenant il fonde & confirme cét ordre par vne raison tirée de la condition de tous les Pasteurs de l'Eglise en general. *Car il faut* (dit-il) *que l'Evesque soit irreprehensible; comme dispensateur de Dieu.* Toute la maison de Dieu n'a qu'une mesme loy, & un mesme ordre. Puis que c'est là la condition de tout Evesque; il est clair que Tite n'en devoit point recevoir d'autres dans l'établissement qu'il faisoit de l'Eglise de Candie. Saint Paul requiert icy deux sortes de conditions dans la personne d'un Evesque; les premieres regardent la vie & les meurs; les secondes se rapportent à la connoissance & à la doctrine. Il touche celles-là dans les deux premiers versets de nôtre texte; & celles-cy dans le dernier. Ce sont les deux points, que nous nous proposons de traiter en cette action, avecque la grace de Dieu; vous remarquant sur l'un & sur l'autre ce que nous estimerons le plus à propos pour vôtre instruction, & consolation. *Il faut* (dit le saint Apôtre) *que l'Evesque soit irreprehensible, comme dispensateur de Dieu, non addonné à son sens, non colere, non sujet au vin.* Icy se presente d'abord ce que saint

Ierôme y a remarqué, il y a plus de douze
cens ans ; que le prestre & l'Evesque,
dont les Chrétiens ont depuis separé les
noms, l'honneur, & les charges, étoient
vne mesme chose au temps de l'Apôtre,
n'y ayant autre difference, sinon qu'un seul
& mesme Pasteur étoit appelé ou *prestre*,
c'est à dire *ancien*, à raison de son aage ; ou
Evesque, c'est à dire surveillant, ou sur-
intendant, à raison de son office ; qui étoit
de veiller sur le troupeau qui luy étoit
commis. Cela est clair par la tiffure des
paroles de saint Paul. Car ayant ordonné
à Tite d'établir de ville en ville des per-
sonnes irreprehensibles pour *Prestres* ou
Anciens, il en ajoûte la raison ; *car il faut*
(dit-il) que l'Evesque soit irreprehensible.
Vous voyez bien que ce raisonnement pre-
suppose necessairement, que celui, qu'il
appelle maintenant *Evesque*, est precise-
ment le mesme, qu'il nommoit cy-devant
Prestre, ou *Ancien*. Autrement il ne pour-
roit rien conclurre de la qualité de l'un à
celle de l'autre ; étant évident, que si l'E-
vesque est vne charge differente de celle
du Prestre, il ne s'ensuiura pas que le Pre-
stre doive estre irreprehensible de ce que
l'Evesque le doit estre ; comme ce seroit

Dés son
Com-
ment.
sur ces
mots de
l'Apô-
tre, *afin*
que tu
établis-
ses des
Prestres
ou *An-*
ciens.

aujourd'huy raisonner impertinemment, de dire en parlant de ce qui se fait en l'Eglise Romaine, où ces charges sont différentes, qu'il ne faut établir les Prestres que dans les bonnes villes & non dans les bourgs & dans les villages; puis qu'il ne se treuve point d'Evesques ailleurs que dans les citez; ou que les Prestres peuvent donner les ordres, sous ombre que cela appartient aux Evesques; chacun iugeant assez, que la difference de ces deux ministeres dans l'usage de l'Eglise Romaine ne nous permet pas d'argumenter de l'un à l'autre. Et neantmoins vous voyez que c'est là précisément le raisonnement de saint Paul, qui conclud que le Prestre doit estre irreprehensible, de ce qu'il faut que l'Evesque le soit. Certainement il faut donc avouer que de son temps le Prestre étoit mesme que l'Evesque, la difference, qui fait aujourd'huy vne si grande separation entre ces deux qualités, n'ayant été introduite entre les Chrétiens, que depuis la mort des saints Apôtres. Ce que répondent icy quelques vns de ceux de la communion Romaine, qu'encore que tous Prestres ne soyent pas Evesques, neantmoins tous E-

vesques sont Prestres: cela, dis-je, seroit bien allegué si l'Apôtre regloit les qualités de l'Evesque par la consideration de celles du Prestre; étant évident que l'Evesque doit avoir toutes les bonnes conditions necessaires à la prestrise, puis qu'il ne peut estre Evesque sans estre Prestre; mais saint Paul, comme chacun void, procede tout au contraire, argumentant de l'Evesque au Prestre, & concluant qu'il faut que le Prestre soit irreprehensible, de ce que l'Evesque le doit estre; d'où s'ensuit necessairement qu'alors tout Prestre étoit Evesque, aussi bien que maintenant tout Evesque est Prestre. En effet on ne voit dans tous les livres du nouveau Testament aucune difference réelle entre ces deux noms de *Prestre* & d'*Evesque*; ces saints Escrivains prennent par tout indifferemment l'un pour l'autre. L'exemple en est clair en ce lieu, où l'Apôstre donne le nom d'Evesque à ceux, qu'il venoit d'appeller Prestres. Ainsi dans les Actes nous lisons que saint Paul estant à Milet envoya à Ephese, & fit venir les *Anciens* ou *Prestres de l'Eglise*: & neantmoins l'Apôstre dans le discours qu'il leur tient, & qui est rapporté dans le mesme lieu, leur dit expressement à dix versets

Act. 20.
17. 18.

de là, que le saint Esprit les a établis *Evesques dans son troupeau*. Remarqués bien (dit S. Ierôme) comment il nomme *Evesques* ceux là mesmes qu'il avoit appellés les *Prestres de la seule ville d'Ephese*. Saint Pierre pareillement dans l'exhortation, qu'il fait aux *Prestres* ou *Anciens* leur attribué clairement le nom, & l'office d'*Evesques*, lors que pour exprimer les fonctions de leurs charges, il leur commande incontinent d'exercer l'*Episcopat* sur le troupeau de Christ, ou d'en estre les *Evesques*: car c'est là précisément le mot qu'il employe dans l'original, que nous avons traduit, *prendre garde*. Cela paroist encore de ce que saint Paul pour saluër les Pasteurs de l'Eglise de Philippes, ville de Macedoine, les appelle tous *Evesques*: car il n'y eust peu avoir qu'un *Evesque* dans cette Eglise là, si l'*Evesque* eust été alors ce qu'il est maintenant; *Paul & Timothée serviteurs de IESVS-CHRIST* (dit-il) à tous les Saints en IESVS-CHRIST qui sont dans Philippes avecque les *Evesques & Diacres*. D'où vient que le mesme Apôtre appelle l'assemblée des Pasteurs, qui avoient imposé les mains à Timothée, le *Presbytere*, c'est à dire, la compagnie des *Prestres*. De tous ces lieux

Ierof. la
même.

1. Pierr.
s. 2.

επισκο-
πῆτες.

Phil. 1.
1.

1. Tim.
4. 14.

& d'autres semblables il est plus clair que le jour, que du temps des Apôtres le mot d'*Evesque* & celui de *Prestre* se prenoient indifferemment, comme ne signifiant qu'une seule & mesme chose. La plus grande part des anciens l'ont remarqué, & tous les Hierarchiques en sont aujourd'huy d'accord. De là S. Ierôme conclut tres-pertinemment, qu'alors chacune des *Eglises* étoient gouvernées, non par l'autorité d'un seul homme, comme elles ont été depuis: mais par le commun conseil des *Prestres*, & qu'anciennement les *Prestres* & les *Evesques* estoient mesmes; au lieu que depuis, la crainte que l'on eut de la division & des schismes fut cause que d'entre les *Prestres* l'on en élut un, que l'on mit au dessus des autres d'où s'ensuit ce qu'il en induit aussi expressement, que ce n'est que par la coutume de l'Eglise, que les *Prestres* sont assuietis aux *Evesques*; & que les *Evesques* sont au dessus des *Prestres* plutôt par la coutume, que par la verité de la disposition du Seigneur. Il ne s'est pas contenté de faire icy cette remarque: Il l'a jugée si importante, qu'il la repete & la presse en divers autres lieux, ne laissant presque passer aucune occasion d'en parler, qu'il ne la mette en avant.

Sur Tit.
1. Tom.
9. de S.
Ierome
108. F.

G:
Voyez
son ep.
89. à B.
vagr.

Cette doctrine qui abbat les mitres & les croffes des Evesques, & les dépouille de toute leur puissance & pompe royale, a faché ceux de Rome. Les plus hardis n'ont point feint de la décrier insolemment comme heretique; & l'un d'eux dit nettement, que saint Ierôme *n'est pas le seul qui soit dans cette heresie*; Que saint Ambroise, & saint Augustin, & saint Chrysostome, & Theodoret, & Sedulius, & Primase, & Oecumenius, & Theophylacte la tiennent aussi bien que luy; & que c'est justement le sentiment des Vaudois, & de Viclef, c'est à dire, à son avis, des pires heretiques qui aient jamais été. Les plus modestes n'ont peu s'empescher de dire que sauf le respect de saint Ierôme, ce qu'il met en avant sur ce sujet *ne s'accorde ny avecque l'Ecriture sainte, ny avecque l'histoire de l'Antiquité*. * C'est ainsi que ces Messieurs honorent les Peres; Ils veulent qu'ils soient leurs Iuges: mais à condition d'en prendre ou d'en laisser ce qu'il leur plaira. Leurs enseignemens sont des oracles, quand ils les favorisent. Ce sont des heresies, des ignorances, ou des erreurs, toutes les fois qu'ils les choquent. Mais quoy qu'ils disent, il n'y a gueres d'apparence, qu'ils sçachent mieux ou le

Medina
Theo-
logien
Elpa-
gnol
qui se
trouva
au Con-
cile de
Trente,
l. 1. c. 5.
de sacro-
rum ho-
min. ori-
gine.
* Estius
in Tit. 1.
s.

sens de l'Écriture, ou l'histoire de l'antiquité, que saint Jérôme, dont ils font quelquesfois sonner si haut le sçavoir & le mérite. Pour nous, qui nous attachons à la seule parole de Dieu, & ne donnons à celle des hommes (quelque grands qu'ils soient d'ailleurs) qu'autant de créance qu'elle a de conformité avecque l'Écriture; nous embrassons volontiers la conclusion de saint Jérôme, puis qu'elle est très-évidemment fondée sur les livres & sur le langage des Apôtres. Nos adversaires sont contraints d'avouer malgré qu'ils en aient, ce qu'à remarqué saint Jérôme qu'*Evesque & Prestre*, veulent dire vne même chose dans l'Écriture du Nouveau Testament. Et neantmoins on pretend que les deux charges, à qui l'on a depuis donné ces deux noms, sont d'une nature & d'une dignité si différente, que l'Evesque à ce que l'on tient, est dans son Eglise comme le *Prince*, ou le *Roy* dans son état: au lieu que les Prestres ne sont tout au plus que comme ses Conseillers. L'un commande, & les autres obeissent; l'un donne les ordres, & les autres les reçoivent. L'un est le juge & le Seigneur, & les autres sont ses sujets. Si cette difference étoit dès le temps

Bell. l. 1. r.
de Cler.
c. 14. §.
Nos a-
missis.

des Apôtres; comment ont ils laissé deux choses si éloignées l'une de l'autre dans la confusion d'un mesme mot? Qui a jamais oüi dire que dans aucun état la dignité du Roy, & celle de ses Conseillers ait été appelée d'un mesme nom? comme si pour signifier *l'Empereur & les Senateurs de Rome*, on disoit simplement, les *Empereurs de Rome*, comme saint Paul dit les *Evesques de Philippes*, pour signifier (à ce que tiennent nos adversaires) les Evesques & Prestres de Philippes? Ou bien, comme si on disoit les Senateurs pour signifier les Empereurs; ainsi que saint Paul dit à Tite, qu'il *établisse des Prestres de ville en ville*: pour signifier qu'il y établisse des Evesques, comme le pretendent les Hierarchiques? Ce sont des prodiges de langage inouïs dans le genre humain, que la seule passion d'une cause desesperée a inspirés à ces Messieurs. Dans un état bien ordonné les charges differentes ont chacune leur nom: sur tout quand elles sont grandement éloignées l'une de l'autre, comme est celle du Prince, d'avec celle de ses Officiers. Si l'Evesque eust été *le Prince & le Roy de ses Prestres* du temps de saint Paul, jamais les saints Apôtres n'eussent enuêloppé deux dignitez si differentes

Ibidem,
c. 13. §.
Adde
quod vis
decur.

dans vn mesme mot. Ils en eussent distingué
 les noms ; selon la difference de la chose,
 comme vous voyez qu'ils ont fait dans les
 noms de *Prestre* & de *Diacon*. Ce sont des mi-
 nisteres differens ; Aussi n'ont ils pas man-
 qué de leur imposer des noms differens.
 Depuis que le saint ministere de la parole
 eut été divisé en deux dignités ; dont l'une
 est celle du chef, & du Prince, & l'autre cel-
 le de ses officiers ; on les marqua incontînēt
 chacune de son nom. La premiere fut ap-
 pellée *l'episcopat*, & l'autre *la presbiterie* ; &
 certainement le sens commun nous montre
 que cette distinction y étoit necessaire. Si la
 chose étoit desja en ces termes dès le temps
 des Apôtres ; d'où vient que ces deux noms
 demeurent meslés dās leurs écrits ? Avoient-
 ils moins de lumiere , que ceux qui les ont
 bien sceu distinguer depuis ? Mais je veux
 que ces saints hommes ne se soient pas avi-
 sés d'une distinction si facile ; comment au
 moins ne separoient-ils les choses mesmes ?
 comment ne nous avertissoient-ils point
 quelque part , que sous l'équivoque de ces
 deux mots étoient comprises deux charges
 tres-differentes ? celle du pretendu Roy de
 chaque troupeau, & celle de ses Conseillers ?
 Comment ne nous enseignoient ils point

1. Tim.
3. 18.

qu'il y a deux sortes d'*Evesques* ou de *Prestres* ;
 qu'il y en a vn qui est le Prince des autres ;
 & que les autres ne sont que ses simples
 officiers ? sujets à sa jurisdiction ? dépendans
 de son autorité ? avec lesquels à bien
 parler, il n'avoit presque rien de commun,
 que le nom ? Tant s'en faut que les Apô-
 tres nous découvrent iamais ce mystere ;
 qu'au contraire ils laissent tousiours con-
 stamment ces deux pretenduës dignités
 dans la confusion. Saint Paul traittant fort
 au long des ministeres de l'Eglise dans la
 premiere epître à Timothée, n'en represen-
 te que deux branches, *l'Evesque & le Dia-*
cre. S'il en cognoissoit vne troisieme, soit
 au dessus, soit au dessous de l'Evesque ;
 pourquoy l'a-t'il oubliée ? Certainement de
 quelque façon qu'on l'entende, elle ne
 meritoit pas moins d'estre expliquée, que
 le Diaconat. Car si l'Apôtre par le mot
 d'*Evesque* entend celuy que l'on nomme
 aujourd'huy ainsi ; pourquoy de luy saute-
 r'il au *Diacre*, sans rien dire de la *Prestrie*,
 plus importante sans difficulté que n'est le
Diaconat ? Que si par *l'Evesque* dont il par-
 le, il entend le *Prestre* d'apresent ; pour-
 quoy ne dit-il rien du principal ? du Roy
 des autres officiers ? la souche, la source,
 & la

& la racine de toute l'autorité Ecclesiastique de chaque troupeau? Ils nous alleguent que saint Paul dans l'épître aux Hebreux, ordonne *aux fideles d'obeyr & de se soumettre à leurs conducteurs*; & veulent que par ces conducteurs, soyent entendus des Prelats ayans jurisdiction sur leurs Prestres. Mais ils le veulent sans raison; étant clair, que ce nom convient aussi bien aux prestres gouvernans l'Eglise par leur commun conseil, qu'à vn Prelat qui a toute l'autorité de la conduite en sa seule main. Il y convient mesme beaucoup mieux; puis que l'Apôtre parle de plusieurs *conducteurs*; au lieu que ceux-cy n'en reconnoissent qu'un en chaque Eglise. Ils nous objectent aussi ce que l'Apôtre commande à Timothée *de ne point recevoir d'accusation contre l'ancien sinon sous deux ou trois tesmoins*; d'où ils concluent qu'il avoit donc puissance sur les prestres. Mais outre qu'ils sçavent bien, que les interpretes Grecs, & S. Cyprien l'un des premiers d'entre les Latins, prennent le mot *d'ancien* dans ce passage pour vn homme vieux, & non pour vn prestre; l'Apôtre voulant selon eux que l'on rende ce respect à l'aage de ne pas admettre les accusations contre la vieillesse.

Estius.
Hebr.
13. 17.

1. Tim.
5. 19.
Chryl.
Theod.
Oecum.
Theop.
Cyp. 1.
3. Test.
c. 76.

leſſe ſi ayeſément que celles qui ſe font contre la jeuneſſe ; ie diſ de plus , premiere-
ment que ſi Timothée , à qui cette parole
s'addreſſe , a eu pouvoir de connoiſtre & de
juger ſeul les cauſes des miniſtres accuſés ,
ce n'eſt pas à dire qu'aucun des autres Pa-
ſteurs ordinaires ait eu vne ſemblable au-
thorité ſur ſes confreres ; par ce que Timo-
thée étoit Eyangelifte , & ayde de ſaint Paul
dans l'œuvre de l'Apoſtolat ; qualité qui
n'appartient à aucun des miniſtres ordina-
res. Secondement , ie diſ que *recevoir vne*
accuſation n'induit pas neceſſairement que
l'on ait puiſſance d'en juger ſeul. Le pou-
voir d'en connoiſtre & d'en juger appar-
tient à toute la compagnie des Paſteurs en
corps. Chacun du corps peut la recevoir
& la repreſenter à la compagnie pour en
juger non ſeul , mais avecque les autres. Il
eſt clair que ce reglement de l'Apôtre eſt
general , & ſignifie ſeulement , que les ac-
cuſations contre les Paſteurs ne doivent
point eſtre receuës , ſi elles ne ſont fondées
ſur la voix de deux ou trois teſmoins. C'eſt
là precipſement toute ſon intention. Si c'eſt
vn ſeul homme , ou toute vne compagnie ,
qui en doit juger , c'eſt vne queſtion hors
de ſon deſſein , à laquelle il n'a icy nulle-

ment pensé. Bien paroist-il de ce qu'il dit ailleurs que *la compagnie des anciens* (c'est à dire des Pasteurs) *avoit imposé les mains à Timothée* ; que le jugement de telles causes appartenoit alors au corps entier du consistoire de l'Eglise plutôt qu'à vn seul homme, n'y ayant nulle apparence que l'on procedast à la deposition, ou à l'absolution d'un Pasteur accusé avec moins de solennité & d'auctorité ; qu'à sa reception, ou à son ordination. Enfin ils se prévalent de ce que chacune des sept epîtres écrites aux Eglises d'Asie s'adresse à l'*Ange* (c'est à dire au Pasteur) & non aux *Pasteurs* de chacune de ces Eglises. A quoy ie répons, que tout ce que l'on peut induire de là est pour le plus, qu'en chaque consistoire il y avoit vn Pasteur qui présidoit aux assemblées de la compagnie, demandant, concluant, & prononçant les avis ; à qui s'adressoient les lettres & les affaires de l'Eglise, soit que l'ordre de sa reception, soit que l'élection de ses freres luy donnast ce rang : Mais cet honneur, comme vous voyez, est bien loin de l'authorité royale que l'Evesque prend & exerce aujourdhuy sur tous les prestres de son diocese. C'est là tout ce qu'ils alleguent contre la doctrine de saint

1. Tim.
4. 14.

Apoc.
2.

G ij



Ierôme; d'où vous voyez ce qui d'ailleurs est assez clair, que ce n'est ny l'institution de IESVS-CHRIST, ny la doctrine de ses Apôtres, qui a établi cette pretendue Hierarchy dans l'Eglise. La prudence humaine l'y a introduite; la vanité & l'orgueil l'y ont fomentée, & l'ont peu à peu élevée par divers moyens, & sous differens pretexts au comble où elle est enfin montée. Dieu soit benit, qui a delivré nos Eglises de ce joug, & y a rétabli l'ancienne égalité & simplicité des Pasteurs, par le commun conseil desquels elles sont aujourd'huy gouvernées selon l'ordre, où les Saints Apôtres mirent les choses au commencement; comme il paroist par leurs écrits, & comme S. Ierôme l'a expressement enseigné. Demeurons religieusement dans cet ordre; fermans soigneusement la chaire de l'Eglise à l'ambition de ceux, qui sont travaillés de la vieille maladie de Diotrophes, qui *aimoit d'estre le premier entre les freres*, comme nous le lisons dans la dernière Epître de S. Iean. Mais gardons aussi fidelement avec vn respect inviolable les saintes & salutaires loix, que l'Apôtre nous donne icy pour l'établissement des Pasteurs. La premiere est de leurs mœurs; & la se-

3. Iean
9.

conde de leur doctrine. Pour leurs mœurs, il avoit des-ja dit en general, & il le repete encore vne fois, que nul ne doit estre receu au saint ministere, qui ne *soit irreprehensible*; Il faut (dit-il) *que l'Evesque soit irreprehensible*. Et il en allegue la raison, quand il ajoute, *comme estant dispensateur, ou economede Dieu*. Car c'est proprement en cela que consiste tout son ministere; à dispenser à la famille de son maistre les choses necessaires à leur salut, qui luy ont esté mises en main pour cet effet, avec ordre & autorité de les distribuer à chacun selon son besoin. Et ces choses-là sont les biens de son Seigneur, c'est à dire son Evangile & ses Sacremens, comme S. Paul nous l'apprend ailleurs plus clairement, où parlant de soy-mesme, & de tous les Ministres de la parole en general, *Que chacun nous tienne* (dit-il) *comme pour serviteurs de Christ, & dispensateurs des mysteres de Dieu*. Entre les hommes mesmes vous voyez avec quel soin l'on choisit les personnes, à qui l'on veut donner la conduite & la dispensation des biens d'une maison; comment on n'y reçoit que des gens d'une foy, & d'une probité reconnue, sans flétrissure, & sans marque d'infamie; & certes à bon droit; puis que

1. Cor.
4. 1.

les vices de l'œconome, ou de l'intendant d'une maison tachent & deshonnorent le maître, scandalisent & infectent les domestiques, & ruinent en fin toute la maison. Les Evêques donc étant *les dispensateurs de Dieu*, il faut bien aussi qu'ils soient *irreprehensibles*; d'autant plus nécessairement, que ce Dieu qu'ils servent, est le Saint des Saints, dont la gloire & la maison, c'est à dire l'Eglise, est infiniment plus précieuse & plus importante, que la réputation & la conservation de toutes les familles de la terre. Mais le S. Apôtre nous explique en suite plus particulièrement, & comme l'on dit, par le menu, ce qu'il a signifié en gros & en général par cette qualité d'*irreprehensible*, qu'il requiert nécessairement en la personne de l'Evêque. Car elle comprend deux points: l'un, qu'il soit exempt de tous vices; & l'autre qu'il soit doué des vertus dignes du rang, qu'il doit tenir. Pour les vices, l'Apôtre veut qu'il ne soit *ny addonné à son sens, ny colere, ny sujet au vin, ny bateux, ny convoiteux de gain des-honeste*. Voyez avec quelle prudence il a nommément remarqué ces vices! Car bien qu'il n'y ait point de personne d'honneur, dont ils ne soient très-indignes, & à qui s'il

les reçoit chez luy, ils n'apportent bien tost de l'infamie, & du dommage; il n'y a pourtant point de gens, en qui ils soient d'une plus dangereuse consequence, & où ils fassent plus de mal, qu'en ceux qui gouvernent; & plus encore en ceux qui conduisent l'Eglise, à proportion de l'excellence de ce ministration. Le premier vice que l'Apôtre ne peut souffrir en un Evêque, c'est la fierté, & la presumption; la grande amour de soy-mesme, & de ses fantaisies & opinions; & ce qui la suit toujours inseparablement, le mépris des autres. Il ne veut pas qu'il soit fier, ny haut à la main, ny attaché à son sens; ny qu'il dédaigne ou rebute les ouvertures ou les sentimens d'autrui. C'est ce qu'emporte avec soy la parole icy employée par l'Apôtre, qui veut proprement dire un homme qui est fort ^{au d'at} content de sa personne, à qui rien ne plaist ^{des} hors de soy-mesme, & qui se mirant comme l'on dit en ses plumes, ne treuve rien beau ny bien fait, que ce qui est sien. Que scauroit-on s'imaginer de plus contraire à la forme d'un Pasteur, qui doit estre humble & facile, & non seulement recevoir ceux qui se presentent, mais mesme attirer ceux qui sont éloignés? & avoir si peu d'at-

1. Cor. tachment à soy-mesme, qu'il soit capable à
 9. 22. l'exemple de nôtre Apôtre *de se faire toutes choses à tous pour en sauver quelques-uns* ? La colere, que l'Apôtre nomme en suite, & qui naist le plus souvent de la fierté, ne sied pas mieux à vn Pasteur, qui doit estre doux & gracieux, debonaire, & patient envers tous ;
 2. Tim comme S. Paul l'enseigne expressément ail-
 2. 24. leurs. *L'yvrognerie & la violence, & la convoitise du gain des-honneste*, qu'il ajoûte icy en suite, sont aussi des taches indignes du saint ministere, & tout à fait insupportables en vn homme, qui veut avoir l'honneur d'estre nommé *serviteur de Dieu*. Car comment formera-t-il les autres à la sobriété, & à la temperance, à la patience & à l'humanité, au mépris du monde, & à la charité ; s'il est luy-mesme esclave du vin, de la fureur, & du gain ? Quels maux ne fera-t-il point dans l'Eglise, s'il se laisse aller aux excès de l'yvrongnerie, & de la violence ? ou si l'avarice le maistrise ? Il n'y a point de passions plus aveugles, ny plus contraires à la raison & au jugement, que ces trois là icy notées par l'Apôtre. Mais ce n'est pas assez que l'Evesque soit exempt de l'infamie de ces vices ; Pour estre digne de cette excellente charge, il faut qu'il soit doté de

toutes les vertus contraires ; que non seulement il ne paroisse dans ses mœurs aucune de ces vilaines taches ; mais que tous les ioyaux de l'honnesteté & de la sanctification y reluisent. C'est ce que l'Apôtre touche expressement , quand apres avoir banni ces vices de la personne de l'Evesque , il ajoute , *Mais qu'il soit* (dit-il) *hospitalier, amateur des gens de bien, sage, iuste, saint, continen*. Il requiert premierement en luy vne ame liberale & bienfaisante , charitable & communicative ; qui n'oblige pas seulement ceux de son troupeau , ses citoyens , & ceux de sa connoissance ; mais les étrangers mesmes , les recevant volontiers chez luy , & leur faisant part de sa maison , entant qu'il en a le moyen. C'est le sens du mot d'*hospitalier* ; & cette vertu estoit d'autant plus necessaire en ce temps-là , que plus les pauvres fideles estoient sujets aux exils , & aux suites pour les persecutions continuelles que souffroit l'Eglise. A quoy il faut encore ajouter , que la commodité des hôteleries publiques étant beaucoup moindre en ces siecles-là , qu'elle n'est maintenant , les voyageurs avoient grandemēt à souffrir , si la bonté des particuliers ne les soulageoit. D'où vient que cette qualité d'*hospitalier*

faisoit alors vne considerable partie de l'humanité des personnes honnestes & liberales. Quelques-vns rapportent encore là mesme, la parole suivante que nous avons traduite, *amateur des gens de bien*; étant certain qu'elle signifie aussi assez souvent benin, liberal, & bienfaisant, comme l'interprete Latin l'a renduë. Au fonds, il importe peu auquel de ces deux sens vous la preniez; l'une & l'autre de ces deux qualitez étant également necessaire à vn Pasteur, & l'amour des gens de bien pour les favoriser, obliger & avancer en toutes occasions, & la benignité, & beneficence envers tous. Il veut en suite que l'Evesque soit *sage*: c'est à dire *modeste*, (comme les anciens Grammairiens expliquent ce mot) retenu & attrempé, se conduisant en toutes choses sans passion, & sans emportement, avec vne moderation grave. L'Apôtre préd evidemment ce mot en ces sens, quand il s'en sert ailleurs pour signifier la *modestie*, qui doit orner les meurs des honnestes femmes:

Quelles se parent (dit-il) *avec vergogne & modestie.* Quant à la justice, & à la sainteté, qu'il requiert en la personne de l'Evesque, c'est la couronne des meurs Chrestiennes; issuë de ces deux vertus, comme des deux

φιλαν-
θρωπία.

Gloss.
σωφρο-
σύνη.
mode-
stia.

1. Tim.

2. 9. 15.

plus belles fleurs, qui se puissent treuver en la terre. Et bien que les noms qui leur sont icy donnez, se prennent assez souvent indifferemment l'un pour l'autre dans les écritures, neantmoins il semble qu'à proprement parler *la justice* regarde nôtre conduite envers les hômes, & la *saincteté* le service, que nous rendons à Dieu. En disant donc qu'il faut que l'Evesque *soit juste*, il entend, qu'il vive bien & innocemment avec les hommes ses prochains, rendant à chacun d'eux ce qu'il leur doit d'amitié, & d'honneur: Et en disant qu'il faut qu'il *soit saint*, il signifie qu'il serve Dieu purement & religieusement, l'adorant & le craignant, & aimant son nom & sa gloire sur toutes choses. Enfin il luy demande encore, qu'il soit *continent*; c'est à dire bien réglé en sa vie; qu'il sçache gouverner les desirs de son ame, & ne luy laisse iamais prendre des plaisirs qu'elle appetite naturellement, qu'autant que la sobriété & l'honesteté le permettent; qu'il soit mesme capable de s'abstenir des choses permises, & de se soumettre à celles qui ne sont pas nécessaires, toutes les fois que l'intérêt de l'Evangile & de l'edification des hômes l'y obligera. C'est là (chers Freres) la forme que ce saint homme re-

quiert en celuy , qui sera étably Evesque. C'est beaucoup , ie l'avouë , sur tout dans la corruption de nôtre siecle , où vne pureté & vne vertu si accomplie est fort rare. Mais ce n'est pourtant pas le tout. A cette perfection des meurs l'Apôtre ajoute celle de la connoissance ; la lumiere de la doctrine à l'innocence de la vie. Car apres avoir dit , qu'il faut que l'Evesque soit tel que nous l'avons representé , il poursuit ainsi son propos ; *Retenant ferme la parole fidele , qui est selon instruction , afin qu'il soit suffisant , tant pour admonester par saine doctrine , que pour convaincre les contredisans.* L'enseignement est proprement l'œuvre de l'Evesque ; Dieu n'ayant établi les Pasteurs que pour paistre & edifier ses troupeaux ; ce qui se fait principalement par la predication de l'Evangile. Aussi sçavez-vous que le Seigneur envoyant ses Apôtres , les premiers & les principaux Pasteurs de l'Eglise , ne leur ordonne autre chose , sinon *d'endoctriner les nations & de leur enseigner de garder tout ce qu'il leur avoit commandé.* S. Paul touche icy les deux parties de cet enseignement , voulant que l'Evesque soit capable premierement *d'admonester par saine doctrine* , & secondement *de convaincre les contredisans.* Le premier de ces

Matth.
23. 19.
10.

devoirs regarde ceux de dedans , & le deuxiesme ceux de dehors. Pour les premiers, il les faut instruire , & les fonder en la connoissance salutaire, leur imprimant dans le cœur tous les articles du mystere de la pieté ; & puis les encourager à bien vivre , les exhorter, & les consoler selon qu'ils en ont besoin. Pour ceux de dehors, qui contredisent à l'Evangile, ainsi que faisoient alors les Juifs & les Payens, il faut defendre contre eux la verité de la créance de l'Eglise, leur en proposant les preuves si claires, qu'ils en demeurent convaincus. L'un & l'autre se fait *par la saine doctrine*, comme l'appelle icy l'Apôtre, c'est à dire par la pure & entiere parole de Dieu, qui nous fournit abondamment de quoy edifier les ames bonnes & dociles, & de quoy confondre les rebelles. Car on treuve dans ce tresor celeste & la pasture salutaire pour nourrir & vivifier le croyant, & les preservatifs & antidotes pour le garantir de tous les poisons de l'erreur. S. Paul veut donc que pour pouvoir exercer deux œuvres si importantes. L'Evesque *retienne ferme la parole fidele, qui est selon instruction*. Il est clair, & confessé par tous les interpretes, que par *la parole fidele* il entend celle de l'Evangile de son Maître.

m. 5. 6.

& il la nomme ainsi a cause de la constante & immuable certitude de sa verité. Car c'est

1. Tim.

1. 15. &

3. 1. & 4.

9. 2. Ti.

2. 11.

son stile ordinaire de dire *fidele*, pour signifier ce qui est certainement & assurement veritable ; comme quand il dit si souvent :

Cette parole est fidele, c'est à dire certaine ; comme aussi l'ont traduit nos Bibles. Et c'est encore en ce sens ; que S. Jean dit des choses contenues dans son Apocalypse ;

Apoc.

22. 6.

Ces paroles sont fideles (c'est à dire certaines) & *veritables*. Ce qu'il ajoute icy *selon l'instruction*, ou *selon la doctrine*, se peut rapporter ou à l'origine, ou à l'usage de la parole Evangelique. *La parole fidele selon la doctrine*, veut dire ou cette doctrine selon qu'elle a esté enseignée, & baillée par les Saints Apôtres ; ou selon qu'elle est propre à enseigner & à instruire. Car il ne conte pour *doctrine* que celle qui peut edifier l'ame ; tenant pour indignes de ce nom toutes les subtilités & speculations inutiles au fruit de l'edification. Il veut donc que l'Evesque *retienne ferme cette parole fidele* ; la doctrine du Seigneur & de ses ministres, seule capable d'instruire vrayemēt les hommes ; c'est à dire qu'il ne la connoisse & ne la possede pas simplement, mais qu'il l'embrasse (s'il faut ainsi dire) avecque les deux

mains , & l'empoigne sans iamais la lâ-
 cher , y demeurant tousiours constamment
 attaché, quoy qui puisse arriver. Ceux qui
 entendent le Grec , sçavent que c'est le
 sens du mot icy employé dans l'original;
 qui signifie tenir ferme. Et certes l'Apôtre
 à bien raison de requérir en vn Pasteur
 cette fermeté & constance dans la doctrine
 divine. Car il n'y a rien si dangereux dans
 la chaire de l'Eglise, que les esptits ou vo-
 lages, ou foibles, à qui ou la propre legereté
 & vanité de leur cerveau, ou le choc des
 scandales qui se rencontrent , arrache
 la verité des mains , pour leur faire em-
 brasser la premiere doctrine qui se presen-
 tera, quelque contraire qu'elle soit à l'E-
 vangile. Ainsi avons nous considéré les
 deux parties de ce texte ; qui est si clair de
 luy mesme, qu'il n'est pas besoin de nous
 arrester d'avantage à l'exposition. Il seroit
 à souhaiter que les Chrétiens l'eussent tou-
 jours aussi religieusement pratiqué , qu'il
 leur étoit ayse de le bien entendre. L'or-
 dre qui y est prescrit pour la vocation des
 Pasteurs, est si beau, que lors qu'il étoit en
 vsage, Alexandre Severe, Empereur Ro-
 main, bien que Payen de profession l'ad-
 mira & le jugea digne d'estre suivy &

αἰσχρο-
 δαμ.

Æl.
 Lam.
 prid.
 in Alex.

imité dans l'établissement des officiers de l'état; disant que c'étoit vne honte de ne pas examiner les mœurs des Gouverneurs & Intendans des Prouinces, à qui on commet la vie & la fortune des hommes, avec autant d'exactitude, que les Chrestiens avoient accoustumé d'informer des conditions de ceux qu'il falloit recevoir Prestres, ou Evesques au milieu d'eux. Et à la verité l'Apôtre avoit bien raison de nous prescrire vn procedé si scrupuleux dans vne affaire de cette nature: Car il est certain qu'il n'y a rien plus important au bien & à la conservation du Christianisme que la qualité des Pasteurs: C'est proprement d'eux, que depend l'ordre & la doctrine; c'est à dire l'ame de l'Eglise. Les vices & les defauts du peuple l'alterent beaucoup moins, que ceux des conducteurs. C'est pourquoy nous ne scaurions assez admirer la sagesse divine de cette ordonnance de S. Paul; qui veut que de bonne heure on prene garde de ne laisser monter dans cette charge, que ceux, que la bonté des mœurs, & le fond de la doctrine en rendent capables. Car encore qu'il ne faille point faire de scrupule de déposer de ce sacré ministere ceux donc qu'on reconnoist

l'indignité

l'indignité depuis leur ordination ; toute-
 fois il y a beaucoup plus de peine d'en chas-
 ser vn homme qui y a été admis que d'en
 clurre vn qui s'y presente. Le plus seur est
 d'y pourvoir dès le commencement, selon
 l'ordre de l'Apôtre. C'est dans la bonne
 ou mauuaise election des ministres, que
 consiste presque tout entier ou le bonheur
 ou le malheur des Eglises. Aussi est-il clair
 par l'histoire, que le mépris ou la negli-
 gence de cette loy de l'Apôtre est propre-
 ment ce qui a perdu & la foy & la discipline
 Chrestienne. Depuis que contre son regle-
 ment l'on a receu des personnes au tout
 ministration, ou avecque les vices, qu'il exor-
 clut, ou sans les vertus, qu'il y demande,
 tout cet ordre s'est corrompu peu à peu, &
 le Christianisme en suite s'est tellement
 changé, qu'à peine y peut-on plus remar-
 quer aucunes traces sinceres de sa pre-
 miere forme & couleur. Qui scauroit dire
 les ravages que l'orgueil des mauuais mi-
 nistres y a faitz ? les disputes & les diuins
 que leur opiniâtre fierté y a semez & les de-
 sordres que leur vanité y a causez ? mettant
 le peuple sous leurs pieds ? abaissant les
 autres Pasteurs ? depouillant tout le mon-
 de de ses dours ? & eleuant ensui le trône

H

d'un seul homme au dessus de l'Eglise toute entiere ? Le laisse là les scandales que la colere, & l'animosité des vns ; que les débauches & les delices des autres y ont donnez ; Le laisse les querelles & les batteries de quelques vns ; les guerres, les sieges, les batailles, les victoires sanglantes, les carnages, & les massacres des autres. Mais les richesses immenses, dont regorge encore aujourd'huy cette Eglise, que les Apôtres avoient fondée dans l'humilité & la pauvreté, nous montrent assez combien étoit âpre & ardent le desir du gain en ceux qui les ont amassées ; & il y a longtemps, que leurs propres auteurs se plaignent, que tout se vend parmy eux. Le ne touche point aux vertus Chrétiennes, à la justice, à la sainteté, à la benignité, à la temperance, à la continence ; ny à la connoissance des saintes lettres, ny à la capacité d'instruire les fideles, & de convaincre les contredisans par la parole divine ; parties que l'Apôtre requiert necessairement dans les Pasteurs, & qui ont manqué pour la plus grand part, à ceux des siècles passez, comme il n'est que trop visible, par ce qui nous reste de leurs vies, & de leurs écrits. Le n'exagere point ces

choses ; parce que ie n'ay autre dessein en les rapportant , sinon de vous montrer que le malheur de ces gens nous doit rendre sages ; & nous apprendre à maintenir à jamais au milieu de nous l'observation de l'ordre , érably par le S. Apôtre : C'est la haye & le rempart de l'Eglise. Et j'avoüe que ce soin touche principalement les Pasteurs ; Mais en telle sorte pourtant que le peuple y doit aussi prendre part , puis qu'il y va de son edification ; pour ne pas imiter la securité de celuy de Rome , qui s'est laissé ôter peu à peu , tout le droit qu'il a legitiment dans l'election de ces Pasteurs. Mais si cette leçon de l'Apôtre touchant les mœurs des ministres s'adresse proprement & directement à eux, elle vous regarde aussi Fidelles. Cette forme de mœurs & de connoissance, qu'il requiert en vos Pasteurs , doit se trouver aussi en vous ; & ce n'est proprement que pour vous la communiquer, & pour la faire passer de leur bouche & de leur exemple en vôtre vie, qu'il les y oblige si étroitement. Et certes si vous y prenez bien garde vous verrez que hors vn plus haut degré d'étude & descience, & la capacité d'enseigner la verité, & de convaincre l'erreur ; tout le

reste vous est commun avec eux ; Et que comme l'Apôtre dit , *Il faut que l'Evesque soit irreprehensible ; qu'il ne soit point fier ny addonné à son sens , ny colere ;* nous pouvons & devons dire tout de meisme , *Il faut que le Chrestien soit irreprehensible ; qu'il ne soit ny presomptueux , ny colere , ny yvrogne , ny batteur , ny convoiteux de gain deshonneste ; Il faut qu'il soit hospitalier , amateur des gens de bien , sage , juste , saint , continent , retenant ferme la parole fidele.* Sans ces parties-là il ne nous est pas possible , ny à nous d'estre vraiment les *ministres* , ny à vous d'estre vraiment le *peuple* de IESUS-CHRIST. Sans cela nous ne sommes ny vous ny nous , qu'un airain qui retentit en vain , & une cymbale qui sonne inutilement. Sans cela nous n'avons qu'une ombre & une idole du Christianisme ; sans cela nous n'en avons ny le corps ny la verité. Et néanmoins, Chrestiens, vous sçavez en vos consciences combien nos mœurs ont été éloignées de cette véritable forme, que l'Apôtre nous a icy représentée ; & si nous avons la hardiesse de le nier , la mauvaise odeur & le scandale de nos desordres suffit pour nous convaincre ; & pour montrer à notre confusion , que les vices , qu'il

bannit du sanctuaire, n'ont eu que trop de lieu entre nous. L'orgueil y a été excessif; la vanité & la presumption s'y est montrée ouvertement; La colere, & ses suites, les haines, les querelles, & les animosités y ont souvent éclaté; les excez du vin, & de l'ivrognerie n'y ont été que trop communs. Les batteries, & les meurtres, & les fureurs des gladiateurs de ce siècle ont aussi souillé notre profession. La convoitise du gain deshonneste n'y a pas moins régné que dans le monde; & les fraudes, & les ordures & les impudences de l'avarice y ont toutes été exercées. Les droits de la beneficence, de la justice, & de la sainteté, combien de fois y ont-ils été violés? Où est cette admirable charité des disciples de Jesus? où est leur pureté & leur temperance? où est leur continence & leur chasteté, & leur frugalité? Ce ne sont presque plus que des paroles; qui se trouvent dans leurs livres & dans nos bouches; mais ne paroissent plus dans nos mœurs. Et ce qui rend nos crimes inexcusables, c'est que Dieu nous en a souvent avertis, & par la langue de ses serviteurs, & par les coups de sa verge; qui nous sollicitent depuis si long-temps de penser à luy & à nous. Vous voyez où nous

en fômes. Sa colere s'enflamme de plus en plus ; & nous ne nous amandons point. Nous philosophons sur les causes de nos malheurs ; & en accusons des innocens pour en descharger des coupables ; & cherchons bien-loin ce que nous avons bien près. Car ce peché, ce vice, cette dureté, & cette ingratitude, que chacun de nous porte en son cœur, est la vraye cause de nos maux. C'est le feu maudit, qui a allumé ce grand embrasement. C'est ce qui a troub'é la paix ; qui a rompu les liens de la concorde publique, qui a profané toutes les Provinces de cét état d'une guerre si funeste ; qui a ravagé tant de campagnes, & qui remplit enfin la nôtre d'horreurs. Que faisons nous ? Attendons nous que tout soit perdu ? & que la colere du Ciel ait tout consumé & qu'elle ait réduit son propre sanctuaire en desolation ? Non, non, Chrestiens ; ne tardés pas davantage. Hastés vous, & vous convertissez au Seigneur. Il est encore temps ; pourveu que vous ne differiés plus à vous repentir. Pleurës vos pechés devant Dieu ; confessés-luy vos ingraturudes ; Glorifiez sa justice, & reconnoissez les douceurs qu'il melle dans les jugemens. Amandez-vous,

& changés toutes vos voyes. Soyez desormais veritablement Chrestiens ; vn peuple saint & juste , religieux , pur , & honeste ; Ramenez au milieu de vous cette pieté & cette charité , & ces mœurs celestes , que promet vôte profession. Alors Dieu jettera là ses verges , & vous montrant la lumiere de son visage il changera vôte trouble en calme , vos craintes & vos ennuyes en resiouyssances , & apres les consolations de son Esprit en cette vie , il vous donnera vn jour sa gloire & son immortalité en l'autre. Ainsi soit-il.

